

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 16 septembre 2021 à la salle polyvalente Pierre Déret de DADONVILLE, a pris les délibérations suivantes :

- ↵ **ARRETE** le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- ↵ **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget assainissement pour la somme de 5 691 € en section de fonctionnement.
- ↵ **APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget assainissement pour la somme de 544 € en section d'investissement.
- ↵ **APPROUVE** la mise en place de la mensualisation pour le règlement des redevances d'assainissement.
- ↵ **APPROUVE** le règlement d'assainissement collectif.
- ↵ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement.
- ↵ **FIXE** le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les logements nouvellement desservis par le réseau d'assainissement collectif.
- ↵ **ADOpte** les modalités d'utilisation des véhicules de service par les élus et les agents communaux.
- ↵ **DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, les réunions du Conseil Municipal se tiendront à la salle Pierre Déret.
- ↵ **DECIDE** de facturer le panneau d'entrée de ville à la personne qui l'a abîmé.



À Dadonville, le 22 septembre 2021  
Le Maire,  
Evelyne CHARVIN